



COMMUNE DE GEISPOLLSHEIM

INSCRIPTIONS

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Ecole Maternelle

- Ecole maternelle « Les Coquelicots » – 10, rue de l'Ecole – Geispolsheim Village
 Ecole maternelle « Le Petit Prince » – 1, rue Hector Berlioz – Geispolsheim Gare
Niveau : : Petits Moyens Grands

Ecole Elementaire

- Ecole St Exupéry – rue du collège – Geispolsheim Village
 Ecole élémentaire de la Gare – 7, rue Pasteur – Geispolsheim Gare
Niveau : CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

masculin féminin Né le : |_|_|/|_|_|/|_|_| à _____
 Nationalité : Française CEE Autre

PARENTS

Père

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Mère

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Situation familiale Marié Pacsé Concubinage Divorcé ou séparé Monoparentale Veuf(ve)

Pièces à joindre au dossier :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- Pièce d'Identité du représentant légal
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

**L'inscription dans les écoles de la Commune ne signifie pas
inscription au Péciscolaire**

ENGAGEMENT DES PARENTS :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et m'engage à signaler à la Mairie de Geispolsheim tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- ✓ Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n° 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- ✓ Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Geispolsheim, de l'Education Nationale et de la Recette des Finances.
- ✓ Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Geispolsheim le _____

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite
La père ou tuteur (signature)

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite
La mère ou tutrice (signature)

Dossier à déposer à la Mairie de Geispolsheim, 6, rue du Maire François Nuss

Dossier traité par : _____ cachet, signature